

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9830**

Intitulé

Concepteur(trice) de spectacles en structure de loisirs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Klaxon rouge	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323v Production à caractère artistique : mise en scène, 335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de Concepteur-trice de Spectacles en structure de loisirs est la continuité du métier d'animateur loisirs tourisme et la première marche vers un poste à responsabilité. Le concepteur de spectacle en structure de loisirs est en lien direct avec le directeur de l'organisme, le chef de village ou le cadre responsable d'animation. Il (elle) connaît parfaitement l'animation touristique et maîtrise en plus, les outils techniques et artistiques (création de sketches, vidéo, mise en scène, chorégraphie.).

Ø Il-elle crée des soirées et journées à thèmes, des spectacles dans le cadres de structures de loisirs, hôtel clubs ou villages de vacances, parcs de loisirs, évènementiel,) puis transmet cette création tant sur le plan artistique, logistique à l'équipe d'animation (sketchs, chorégraphies, chansons,) en charge de la clientèle.

Ø Il-elle organise, avec le technicien son et lumière, la mise en œuvre technique d'un spectacle

Ø Il-elle coordonne et dirige toutes les activités de soirées et spectacles avec l'équipe d'animation en place.

Ø Il-elle dirige l'équipe d'animation dans le cadre de ses fonctions. Il-elle travaille en relation étroite avec le technicien son et lumière de la structure.

Le concepteur-trice de spectacles en structure de loisirs est également appelé(e) : responsable de soirées, régisseur chorégraphe, chorégraphe en hôtel-club.

Les capacités attestées sont :

***Créer des spectacles sur les axes chorégraphiques, théâtraux, musicaux, scéniques**

A/ Créer un spectacle original en maîtrisant tous les éléments artistiques.

· **A1 -Créativité**

- Pour différent public (adulte, enfant, thématique...)
- Adapter une histoire, un spectacle
- Ecrire un livret, un scénario
- Créer un spectacle

· **A2- Chorégraphie**

- Créer et transmettre une chorégraphie
- Choisir les musiques

· **A3 -Chant**

- Choisir des chansons selon un thème donné
- Trouver les bandes musicales adaptées au spectacle

· **A4- Expressions scéniques**

- Faire découvrir un texte
- Travailler un personnage

· **A5- Se produire en spectacle**

B /Diriger une équipe pour la création de spectacles en clubs ou villages de vacances

· **B1- Mettre en place un planning de répétitions**

- Organiser et coordonner le travail des animateurs et des techniciens

· **B2- Manager et gérer une répétition**

- Constater la cohérence de la distribution des rôles
- Analyser les conflits possibles
- Diriger l'ensemble du groupe

· **B3 -Mettre en scène**

- Déterminer le rôle de chacun et faire répéter un rôle

v **C /Technique**

C1 -Maquillage

- Maquillage à l'eau, cabaret et effets spéciaux

- **C2- Costumerie**
- Gérer une costumerie
- Coudre
- **C3-Décor**
- Créer un décor
- **C4- vidéo**
- Utiliser une caméra
- Monter une vidéo
- **C5- Sonorisation**
- Réaliser une bande son
- Monter un système simple de sonorisation
- **C6 -Informer**
- Réaliser une affiche
- Informer

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier s'exerce dans les villages de vacances (Touristra vacances, MMV..) , les villages clubs (Marmara, Nouvelles Frontières...) l'hôtellerie de plein air (Siblu, Yellow villages..), les parcs de loisirs (Astérix, Disney..), les compagnies maritimes de croisières (Costa, P& O), les salles de spectacles.

Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients.

Le grand nombre d'établissement employeurs, la taille très variable des structures, les différences de clientèles permettent un grand choix de postes adaptés aux affinités particulières de chacun, dans le cadre de différentes conventions collectives :

CC 3061 Agence de voyages et de tourisme (Tours operators)

CC 3151 Tourisme social et familial

CC 3271 Hôtellerie de plein air

CC 3275 Parc de loisirs

Responsable de soirées en structure touristique
 Concepteur de spectacle
 Chorégraphes
 animateur technicien du spectacle

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

L1101 : Animation musicale et scénique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les compétences, objet de la certification, sont vérifiées et notées lors d'épreuves théoriques et pratiques, complétées par une évaluation en situation réelle, notamment lors des stages en entreprises :

Contrôles théoriques et épreuves pratiques au cours de la formation

- Evaluation en situation, contrôle continu.
- Evaluation des stages en entreprises
- Rapports de stages
- Examen final
- Entretien final avec un jury de professionnels

La certification est décernée au candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentant de klaxon rouge

En contrat de professionnalisation	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
Par candidature individuelle	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentants de klaxon rouge

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Concepteur de spectacles en structures de loisirs, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au journal officiel du 04 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 3 ans, avec effet au 30 janvier 2019, jusqu'au 27 décembre 2023.

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Concepteur(trice) de spectacles en structure de loisirs" avec effet au 22 juillet 2013, jusqu'au 30 janvier 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 titres par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ecole Klaxon rouge : Bretagne - Finistère (29) [Loctudy]

Ecole Klaxon Rouge

Domaine du Dourdy

29750 LOCTUDY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :